



Préparation concours interne Administrateur territorial

DOSSIER D'INSCRIPTION 2012-2013 PRESENTATION DU DISPOSITIF

Ce dispositif de préparation au concours interne d'administrateur territorial vous est proposé par le CNFPT :

- la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Institut national des études territoriales (Inet) ;
- la maîtrise d'œuvre par l'Institut national spécialisé des études territoriales (Inset) d'Angers.

COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- PRESENTATION DU DISPOSITIF
- CALENDRIER
- FICHE D'INSCRIPTION

PUBLIC VISE

Ce concours, et la préparation qui y conduit, s'adressent à des agents qui font le projet de devenir des dirigeants territoriaux et sont dotés de fortes compétences organisationnelles et managériales.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Agents publics en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services publics effectifs (pour les conditions réglementaires d'inscription au concours, se référer au site Internet du CNFPT).

CONDITIONS D'ACCES A LA PREPARATION

Pour tous, conditions de réussite à un test de sélection national.

Pour les agents territoriaux, signature impérative de l'autorité territoriale.

Pour tout autre agent public, conditions tarifaires, signature de convention et autorisation de l'employeur (éléments disponibles auprès de l'Inset d'Angers).

Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.

SELECTION DES CANDIDATS

Format des épreuves de sélection

Epreuve 1 : rédaction d'une courte synthèse à partir d'un dossier d'une quinzaine de pages (pouvant comporter des sources juridiques, économiques, etc...) portant sur une problématique managériale ou une question générale liée au fonctionnement ou à l'actualité des collectivités territoriales.)

Durée : 2 heures

Coefficient 3

Epreuve 2 : réponses à des questions portant sur l'analyse et le commentaire d'un texte et à des questions de connaissances générales et/ou d'actualité ; courte dissertation à partir d'un sujet en rapport avec le programme des épreuves du concours

Durée : 3 heures

Coefficient 5

Epreuve 3 : questionnaire de motivation rempli au préalable par le candidat (test disponible sur le site de l'Inset d'Angers) puis remis le jour du test de sélection

Coefficient 2

Le questionnaire de motivation, de 4 pages environ, vise à s'assurer que le candidat à la préparation a réfléchi à son projet au regard de son propre parcours, en maîtrise les enjeux personnels et professionnels et a pris conscience de ses atouts mais aussi de ses difficultés.

Ce questionnaire sera remis, en main propre, à votre correspondant en Délégation régionale le jour des tests de sélection.

Le programme des tests de sélection correspond à celui des épreuves du concours interne d'administrateur territorial (informations disponibles sur le site Internet du CNFPT).

Toute note inférieure à 5/20 aux épreuves 1 ou 2 et 10/20 au questionnaire de motivation (épreuve 3) sera éliminatoire.

Jury de sélection

Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats retenus à la préparation. La prochaine session accueillera environ 50 candidats.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

ORGANISATION DE LA PREPARATION

Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité

Elle comprend, en présentiel :

- 5 regroupements (de 2.5 à 3.5 jours),
- 2 journées optionnelles sur la méthodologie de l'épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle,
- 4 concours blancs.

Un accompagnement à distance entre les regroupements est proposé aux stagiaires :

- un dispositif de production et de partage de fiches thématiques réalisées par les candidats, est animé par des experts des différentes disciplines au programme ;
- chaque candidat, en fonction de ses besoins, peut réaliser des activités pédagogiques supplémentaires, qui sont corrigées tout au long de la préparation ;
- un tutorat coaching est proposé aux candidats qui le désirent.

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de 5 jours.

Un dispositif deuxième chance

Réservé aux candidats ayant échoué aux épreuves d'admissibilité ou d'admission, sous condition d'assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation, il permet, pendant une session supplémentaire, de :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections personnalisées et de corrigés-types.

(Dispositif accessible une seule fois dans l'année suivant la préparation, excluant l'accès aux regroupements et soumis à des conditions d'assiduité).

OBJECTIFS DE LA PREPARATION

Permettre aux candidats retenus de :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves en conditions réelles.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs disciplinaires ; ce fondement de connaissances constitue un pré-requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est requise pour mener à bien cette préparation au concours.

MODALITES PRATIQUES

Les regroupements se déroulent à l'Inset d'Angers. Les concours blancs se déroulent dans les Délégations régionales.

Dans le cadre des regroupements :

- les frais de transport sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières sont mises en place pour les agents résidant dans les DOM : se renseigner auprès de votre Délégation régionale ou de l'Inset.
- les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le CNFPT pour les agents des collectivités territoriales uniquement.

Dans le cadre des concours blancs, aucune prise en charge financière par le CNFPT n'est prévue.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements ;
- participer à tous les concours blancs ;
- respecter les engagements prévus pour les modalités d'accompagnement à distance qu'ils auront choisies ;
- s'inscrire au concours interne de la session 2013.

Une absence non justifiée à 2 actions de la préparation (1 regroupement et 1 concours blanc ou 2 regroupements ou 2 concours blancs) entraînera la radiation du candidat.

Une demande exceptionnelle de report d'intégration à la préparation pourra être sollicitée, par lettre motivée, auprès du Directeur de l'Inset d'Angers. L'octroi de ce report n'est pas de droit.

Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Vos contacts à l'Inset d'Angers

CNFPT – Inset d'Angers
Rue du Nid de Pie – BP 62020
49016 Angers Cedex 01

Jean-Pierre Debène
Fonction : Conseiller formation
✉ : jeanpierre.debene@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 65

Nadette CHIQUET
Fonction : Assistante de formation
✉ : nadette.chiquet@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 14

Des informations sur Internet

Sur le site Internet de l'Inset d'Angers :

www.inset-angers.cnfpt.fr

- le dossier d'inscription complet à la préparation
- le questionnaire de motivation à remplir et à remettre le jour des tests de sélection au correspondant de la Délégation régionale
- une bibliographie de la préparation au concours

Sur le site Internet du CNFPT

www.cnfpt.fr

- les conditions d'accès au concours
- le descriptif des épreuves
- les dates et procédures d'inscription au concours
- les postes ouverts au concours
- des statistiques sur le concours
- des informations sur le statut des administrateurs
- une note de cadrage à télécharger ; elle précise les attendus du jury sur chacune des épreuves
- la brochure du concours à télécharger
- les annales des sujets à télécharger

Sur le site Internet de l'Inet

www.inet.cnfpt.fr

- le vade-mecum du concours d'administrateur
- la liste (partielle et officieuse) des sujets à l'oral des concours (liste réalisée par les élèves administrateurs)
- des informations sur la formation suivie par les élèves administrateurs après la réussite au concours
- le guide de l'administrateur